

COMPTE RENDU REUNION CONSEIL MUNICIPAL

EN DATE DU 30 Mai 2012

L'an deux mille douze, le 30 Mai, à 20 heures 00, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 23 Mai, s'est réuni en séance publique, à la mairie, sous la présidence de Monsieur LHERMEROULT Patrick, Maire.

Etaient présents : LHERMEROULT Patrick, Maire
ROCREE Roselyne, QUERUEL Jean-Pierre, Adjoint
ALLORGE Hervé, DUHAMEL Agnès, PEREIRA Laurence, DEPAUW Dominique

Absent excusé : BOUCHER Francis qui donne pouvoir à Monsieur LHERMEROULT

Secrétaire de Séance : ALLORGE Hervé

Ouverture de séance à 20h10

PLU en Présence de Monsieur DENRY :

Monsieur le Maire donne aux membres du Conseil Municipal un compte rendu de la réunion du 16 Mai 2012 en présence des Personnes Publics Associés (PPA). D'une manière générale, le projet est approuvé par l'ensemble des PPA. La Chambre d'Agriculture a émis un avis positif, la DDTM trouve le projet ambitieux, sur le nombre de maisons, mais celui-ci est justifiable, par rapport aux constructions des 10 dernières années et aux communes limitrophes.

Monsieur DENRY fait la relecture du PADD suite à cette réunion. Le Conseil fait le point sur les mares de la commune, en effet par rapport au plan proposé certaines n'existent plus et d'autres n'ont pas été mentionnées. Une fois cette modification apportée le PPAD pourra être débattu lors d'une prochaine réunion de Conseil.

Le Plan de Zonage est revu, celui-ci sera modifié afin d'y faire figurer les mares, les permis de construire accordés, les éléments remarquables du patrimoine bâti et naturel. Le plan en l'état actuel va être transmis à la DDTM et à la Chambre d'Agriculture pour avis.

Monsieur DENRY expose les Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP), en effet dans le village de zones à urbaniser sont concernées par des OAP :

1^{er} SECTEUR : Création de 5 logements, une fois le projet exposé, Le Conseil Municipal apporte des remarques:

- Modifier l'implantation de la voirie de la zone afin que celle-ci se fasse par la route et non par une sente.
- L'accès des maisons par une placette de retournement et pas directement par la voie.
- Un déplacement doux devra être défini le long de la voirie mais pas sous forme de trottoir en bitume.
- L'installation d'éclairage public sera à prévoir.

2^{ème} SECTEUR : Création de 4 Logements sur une parcelle, une fois le projet exposé, Le Conseil Municipal apporte des remarques:

- Créer une voie d'accès dans la parcelle pour les deux maisons en fond de parcelle.
- Modifier l'implantation des maisons afin qu'elles soient en vis-à-vis de la voirie.
- Pour les deux premières maisons l'entrée se fera en retrait de la route.

Après discussion, une autre OAP doit être réalisé sur un terrain au Mesnil Péan, Monsieur DENRY, nous exposera le projet lors de la prochaine réunion. Dans celle-ci une transition paysagère devra apparaître au fond de la parcelle.

Une précision, quand au déroulement des réunions publiques, est apportée par Monsieur DENRY, en effet le plan de zonage n'y sera pas exposé, mais celui-ci sera consultable lors de l'enquête public. Les personnes pourront notifier leurs remarques et celle-ci seront présent en compte par le commissaire enquêteur pour que

celui-ci rend son rapport. Le Conseil modifiera ou non son document en fonction de l'avis du commissaire et des doléances reçues.

Monsieur DENRY présente une liste des Eléments Remarquables du paysage (ERP) bâti et naturel, ce travail de repérage a été effectué par M. GEZOLME de la Communauté de Communes. Ce travail n'étant pas exhaustif une réunion de travail sur le terrain est prévue le mercredi 27 juin 2012 afin de compléter la liste.

Monsieur DENRY va réaliser un document avec une définition des ERP, une carte de localisation de ceux-ci et une page pour chaque ERP avec des photographies et un descriptif. Une fois la liste complétée les ERP seront insérées dans le plan de zonage.

Délibération du centre de Gestion :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le contrat d'assurance statutaire arrive à son terme au 1^{er} Janvier 2013. Pour pouvoir continuer d'assurer le personnel, le Centre de Gestion de l'Eure se propose de mener les négociations avec les assurances afin d'obtenir les meilleures conditions. Pour cela il faut leur donner notre accord par délibération.

De plus le Centre de Gestion propose de réaliser la même démarche dans le cadre de la protection sociale complémentaire.

Monsieur le Maire précise que ces délibérations ne nous obligent pas à signer les contrats si les conditions tarifaires ne nous satisfaisaient pas.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les deux délibérations.

Délibération Syndicat d'Eau :

Monsieur Le Maire précise qu'une délibération doit être prise par le Conseil Municipal concernant le rapport de la qualité de l'eau. Il propose que le document soit mis à disposition des conseillers avant validation. Le Conseil Municipal le validera lors de la prochaine réunion.

SIVOS :

- Statuts : Monsieur le Maire informe le Conseil que suite à la réforme des collectivités territoriales et au Schéma Départemental de Coopération Intercommunale, les statuts du SIVOS doivent être revus afin que soit mentionné la compétence investissement. Il a été précisé que la présidence du SIVOS changeait de commune à chaque nouvelle élection municipale. Le Conseil Municipal vote à l'unanimité pour la modification des statuts.
- Prolongation de la convention : Il a été décidé de prolonger la mise à disposition de la salle des fêtes jusqu'au 31 décembre 2012, adoptée à 7 voix pour et 1 voix contre (Mr QUERUEL s'oppose à la prolongation du fait du non commencement des travaux de la cantine). La convention restant identique aucune majoration financière n'est demandée. La commune demande que le SIVOS prenne en charge par une délibération les locaux (ancien logement) mis à leur disposition au moment de la signature de l'avenant de la convention.

Cimetière : règlement et tarif :

Suite à la réunion de Conseil Municipal en date du 16 Février 2011, des modifications ont été apportées. Après lecture, le Conseil accepte le règlement, celui-ci sera donc applicable à partir du 1^{er} Juin 2012. Il sera affiché au cimetière.

Suite à l'installation d'un colombarium dans le cimetière de Bérengeville la Campagne, le Conseil Municipal décide d'instaurer un tarif pour le colombarium et de revoir le prix des concessions et leurs durées.

Le conseil Municipal décide à l'unanimité :

La durée d'une concession en caveau ou en colombarium est de **30 ans**

Le tarif pour une concession en caveau est de **100 €**

Le tarif pour une case de colombarium est de **400 €**.

Questions Diverses :

Pour l'aménagement d'un local technique dans un garage de l'ancien logement communal, il faut refaire la porte du garage et revoir l'étanchéité du bâtiment. Le coût d'une porte est d'environ 1 500 €, pour une meilleur sécurité contre les effractions, une porte en tôle ou en alu est plus solide qu'en PVC. La commission travaux va demander de nouveaux devis.

Séance levée à 23h15.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire, Patrick LHERMEROULT

Patrick LHERMEROULT	Roselyne ROCREE	Jean-Pierre QUERUEL
Laurence PEREIRA	Agnès DUHAMEL	Francis BOUCHER qui donne pouvoir à Monsieur LHERMEROULT
Dominique DEPAUW	Hervé ALLORGE	